

Activité de pleine nature

LES GORGES DU TARN, DE LA DOURBIE DE LA JONTE LABELLISÉES GRANDS SITES DE FRANCE

Le couronnement d'une démarche de territoire et d'une candidature portées par trois Communautés de communes : Gorges Causses Cévennes, Aubrac Lot Causses Tarn et Millau Grands Causses. Les communes du Rozier, de Mostuéjouls, Peyreleau et Veyreau figurent dans le périmètre labellisé.

Published on 24 July 2024

L'ensemble « Gorges du Tarn, de la Jonte et Causses » devient le vingt-et-unième Grand Site de France, aux côtés par exemple du Cirque de Navacelles et de la Camargue gardoise. Il couvre 210 km2, depuis Ispagnac et Meyrueis jusqu'à Mostuéjouls et Peyreleau. Son périmètre englobe les majestueux canyons des Gorges du Tarn et de la Jonte et s'étend sur les rebords du Sauveterre au nord, du Causse Noir au sud.